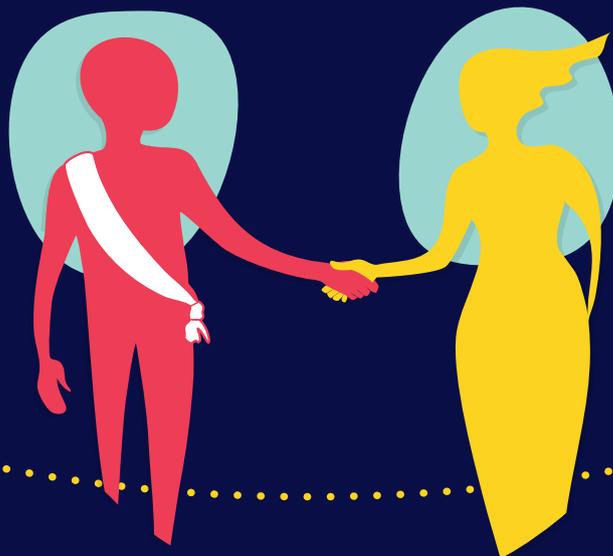


Pour une
**relation
de proximité
et de confiance**



entre les
**associations
et leurs élu-es**

CHARTRE D'ENGAGEMENTS

des candidat·es aux élections législatives
de la région Hauts-de-France
pour le soutien à la vie associative

Ancrées dans les territoires, présentes dans chaque village de France, les associations sont porteuses d'alternatives concrètes, efficaces et innovantes, en adéquation avec les aspirations et besoins des habitantes et habitants. Présentes au quotidien, les associations se révèlent indispensables et encore plus quand les crises surgissent.

Les associations sont l'émanation directe de citoyennes et citoyens, d'individus, qui ont choisi de se rassembler pour défendre une cause, porter un projet, régler un problème, expérimenter des solutions ou encore exprimer une indignation, elles sont des espaces de démocratie, de cohésion sociale et d'innovation du quotidien.

Par leur vitalité, qui s'est construite depuis plus d'un siècle sur la base de la loi du 1^{er} juillet 1901, les associations renforcent ainsi tous les champs de notre

La force associative visible en Hauts-de-France :

97 600 ASSOCIATIONS

maillent le territoire
des Hauts-de-France

⊕ **197 500**

salarié-es associatifs
ce qui signifie **10,5%**
des emplois privés
de la région

PLUS D'1 MILLION
de bénévoles estimés

société en accompagnant les français-es dans leur quotidien, tout au long de leur parcours de vie, les associations représentant 50% des crèches, 80% des établissements d'enseignement culturel ou encore 70% des structures d'aide à domicile.

Au plus près des citoyen·nes et par leur expertise sur les territoires, les associations doivent être considérées comme des interlocutrices et partenaires des pouvoirs publics dans l'ensemble des politiques publiques du début à la fin et de façon transversale.

C'est dans la perspective de renforcer une politique associative pertinente, efficace, durable, au service des habitants et habitantes des territoires de la région Hauts-de-France, et au plus proche de leurs représentant·es, que nous vous demandons, candidates, candidats, de vous engager sur les propositions suivantes.

“
**Je m'engage, une fois élu-e député-e,
à respecter les 4 engagements ci-dessous :**

1

▶ **Soutenir la mise en œuvre réelle d'une relation de proximité avec les associations** en s'appuyant sur l'expertise transversale des acteurs et en les impliquant systématiquement dans la construction des politiques publiques du début à la fin.

▶ **Soutenir dans la durée la création d'une loi pluriannuelle de soutien à la vie associative** qui impliquerait le renforcement du fonds de développement de la vie associative (FDVA), la réaffirmation de la subvention et le soutien à l'emploi associatif.

2

▶ **Soutenir et reconnaître l'engagement bénévole** tout au long des parcours de vie, auprès des jeunes et retraités mais aussi durant la vie professionnelle.

3

▶ **Soutenir la mise en place d'un travail de simplification des démarches administratives** obligatoires et encourager la formation des agent-es de l'administration aux spécificités du modèle associatif tel que la gouvernance bénévole ou le modèle non lucratif. ”

4

Identité du/de la candidat-e :

Date et signature :

Le Mouvement associatif représente une grande partie des 97 000 associations actives en région Hauts-de-France, réunies autour de réseaux sectoriels, mais également autour d'une animation territoriale proche des associations locales. Par le biais de ses membres, il couvre différents champs d'activités : sport, culture, jeunesse, éducation populaire, solidarité internationale, sanitaire, social, environnement...

Son ambition est de permettre aux associations de faire mouvement pour favoriser le développement d'une politique de vie associative à la hauteur des enjeux et pour tendre vers une société plus juste, plus durable et plus humaine.

Son rôle est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative et d'être le porte-voix de la dynamique associative en Hauts-de-France.